



RAPPEL COLLOQUE — NOUVELLE ACTIVITÉ

Une présentation exclusive de la bande-annonce allongée du prochain film de François Girard, *Hochelaga, terre des âmes*, qui sortira l'automne prochain, s'ajoute à la programmation du Colloque. Cette grande fresque, qui comprend une distribution importante, des milliers de figurants et qui présente 400 ans d'histoire, sera présentée par le producteur même, Roger Frappier. **AUCUNE INSCRIPTION REQUISE.** La présentation, qui sera suivie d'une période de questions, se tiendra le jeudi à l'heure du dîner. **À ne pas manquer!**

JEUDI 30 MARS AU PALAIS DES CONGRÈS CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LES STATUTS DE L'ALLIANCE

consultation
COMITÉ
DES **STATUTS**

N'oubliez pas la grande consultation qui se tiendra au Palais des congrès le 30 mars à compter de 15 h 45. Vous êtes toutes et

tous invités à y participer, à faire part de votre opinion et de votre vision de la composition du CA.

C'EST UN RENDEZ-VOUS !

À l'ouverture



Emmanuel Bilodeau,
animateur



Karel Mayrand



Claude Vaillancourt



Mélissa Mollen-Dupuis



Pascale Grignon

29

BIS

Plénière de clôture



Prix
Léo-Guindon

Koriass — *Love Suprême*



Conférences et ateliers



Jasmin Roy



Martine Desjardins



Dominique Demers



Dave
Ellemberg

Nancy Bélanger-Pilon



EXTRAS...

Salon des exposants,
kiosque de l'Alliance,
et plus encore!

AJUSTEMENT SALARIAL — 141^e JOURNÉE 2016-2017

L'Entente nationale prévoit une augmentation salariale de 1,75% à la 141^e journée de l'année scolaire 2016-2017.

La nouvelle échelle salariale et les nouveaux taux en vigueur sont indiqués dans les tableaux ci-dessous.

CES NOUVEAUX TAUX APPARAÎTRONT À LA PAIE DU 6 AVRIL.

ÉCHELON	TRAITEMENT ANNUEL
1	40 578
2	42 303
3	44 103
4	45 976
5	47 931
6	49 968
7	52 092
8	54 308
9	56 616
10	59 023
11	61 533
12	64 149
13	66 874
14	69 718
15	72 681
16	75 769
17	78 992

SECTEUR	141 ^e JOURNÉE
FGJ	31 mars
FP — sans semaine de relâche avant la semaine du 27 mars	28 mars
FP — avec semaine de relâche la semaine du 27 mars ou après	4 avril
EDA	4 avril

TAUX À LA LEÇON FGJ	
SCOLARITÉ	TAUX HORAIRE
16 ans et moins	52,96
17 ans	58,80
18 ans	63,66
19 ans ou plus	69,41

TAUX HORAIRE FP, EDA (de 50 à 60 minutes)
TAUX HORAIRE
52,96

SUPPLÉANCE OCCASIONNELLE — FGJ			
PRIMAIRE		SECONDAIRE (période de 75 minutes)	
DURÉE DE REMPLACEMENT DANS UNE JOURNÉE	TAUX	DURÉE DE REMPLACEMENT DANS UNE JOURNÉE	TAUX
60 minutes ou moins	40,57	75 minutes	60,86
Entre 61 minutes et 150 minutes	101,42	150 minutes	121,71
Entre 151 minutes et 210 minutes	141,99	225 minutes et plus	202,85
Plus de 210 minutes	202,85		

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES GUIDE AFFECTATIONS-MUTATIONS



Le Guide sur les affectations et mutations est livré aujourd'hui dans les établissements à chacune des personnes enseignantes régulières (permanentes ou en voie de permanence). Il comprend également les dates des assemblées de placement pour les enseignants réguliers. Consultez-le!

TEMPÊTE DE MARS FERMETURE DE LA CSDM ET SALAIRE

La *Convention collective locale* prévoit que les enseignantes et enseignants à taux horaire (FP et EDA), à la leçon (FGJ) et les suppléantes et suppléants (FGJ) « dont les services étaient requis » lors d'une fermeture d'école ou de centre sont rémunérés pour le temps initialement prévu. Donc, si vous deviez travailler le 15 mars alors que les écoles de la CSDM étaient fermées en raison de la tempête de neige, vous devez être rémunéré.

Si vous constatez, à la réception de votre relevé de paie du 6 avril, que vous n'avez pas été payé pour cette journée, vous devez contacter l'école ou le centre où vous deviez travailler ce jour-là afin que la situation soit corrigée. En cas de refus, et seulement dans ce cas, téléphonez-nous afin que nous intervenions auprès de la CSDM.

DÉNONÇONS LES NOUVEAUX PROGRAMMES À L'EDA!



L'opération pour dénoncer l'implantation précipitée des nouveaux programmes de formation de base diversifiée, d'insertion socioprofessionnelle et le manque d'outils pour la francisation et la formation de base commune

se termine le 31 mars. Il est très important que tous les profs de l'éducation prennent part à cette opération pour que notre message soit fort et clair. Si nous ne faisons rien, le gouvernement restera sur ses positions. Démonstrons notre colère au ministre et aux responsables des dossiers-matière. Rendez-vous dans la page d'accueil du site de l'Alliance pour les consignes à suivre et les modèles de lettres. Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec moi au line.lamontagne@alliancedesprofs.qc.ca.

Line Lamontagne, vice-présidente

RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

UNE DÉMARCHE CONSENSUELLE EN CPEPE



Il est plus que temps, si ce n'est déjà fait, de discuter en CPEPE de la révision des critères de répartition des fonctions et responsabilités (clause 5-3.21 de la *Convention collective locale* [CCL]).

C'est en effet essentiel de le faire le plus tôt possible, puisqu'ils doivent être déterminés avant la distribution des tâches qui se fait vers la mi-avril.

Afin de soutenir l'équipe syndicale dans cette démarche, et particulièrement les membres du CPEPE, chaque école recevra la semaine prochaine des exemplaires du Mode d'emploi intitulé *Confection et répartition des tâches*. Ce Mode d'emploi sera également disponible dans le site de l'Alliance en versions distinctes pour le préscolaire-primaire et pour le secondaire.

Pour revoir les critères de répartition des fonctions et responsabilités, il importe de faire

inscrire ce point à l'ordre du jour d'une réunion du CPEPE.

DES CRITÈRES À DÉFINIR ENTRE NOUS

Le cheminement proposé pour la répartition des tâches implique l'adoption de critères qui permettront de procéder à la répartition des fonctions et responsabilités et à la formation des groupes en toute équité, en tenant compte des contraintes particulières de l'école.

Ces critères peuvent donc varier d'une école à l'autre selon l'ordre d'enseignement et les besoins de chaque milieu. Les enseignantes et les enseignants devraient donc se réunir lors d'une assemblée syndicale pour discuter entre eux de ces critères avant la réunion du CPEPE, puisque c'est en CPEPE qu'on doit s'entendre avec la direction dans une démarche consensuelle. Le Mode d'emploi fournit, en page 2, des exemples et des suggestions qui permettront aux enseignantes et aux enseignants de prendre des initiatives dans cette démarche.

Le processus décrit au Mode d'emploi mènera à la distribution des tâches individuelles d'enseignement. La convention précise que la direction répartit les tâches d'enseignement en s'assurant qu'elles respectent les critères de répartition (5-3.21 Section 3, CCL). Il serait donc erroné de penser que la direction a un droit de gérance absolu dans cette répartition.

Précisons qu'il n'y a aucune obligation pour les profs de répondre à toute « collecte d'intérêts individuels », que ce soit dans le cadre d'une réunion du personnel ou au moyen d'un questionnaire.

Toutefois, l'absence d'un CPEPE dans une école aurait pour effet de laisser à la direction toute la latitude pour procéder seule, sans aucune obligation ni balise.

Si des problèmes se posent, discutez-en avec la personne déléguée de votre établissement qui communiquera au besoin avec l'Alliance.

● Jean-François Audet, conseiller
Maya Gagnon, conseillère

BIENTÔT À LA RETRAITE ?



L'ASSOCIATION
DE PERSONNES
RETRAITÉES
DE LA FAE

avec le secrétariat de l'Alliance ou vous pouvez le recevoir en version électronique en vous adressant directement à l'APRFAE à l'adresse suivante : retraites@aprfae.ca ou par téléphone au 514 666-6969.

L'APRFAE est un organisme affilié de la FAE et il est reconnu par Retraite Québec.

L'APRFAE, L'ASSOCIATION QUI NOUS UNIT!

PROJET DE RECHERCHE SUR LA CYBERINTIMIDATION

Le Conseil fédératif a autorisé la FAE à prendre part au Projet de recherche sur la cyberintimidation envers les enseignantes et enseignants du Québec au préscolaire-primaire, au secondaire, à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes. Ce projet de recherche, dirigé par Stéphane Villeneuve, professeur au département de didactique de l'UQAM, vise à dresser un portrait actualisé de la cyberintimidation. Des recommandations seront ensuite produites ainsi que des capsules technopédagogiques destinées au personnel enseignant sur les façons de sécuriser les présences sociales sur Internet.

Vous êtes donc invités à remplir le questionnaire électronique portant sur les situations de cyberintimidation que vous pouvez avoir vécues. Il est disponible en ligne du 20 mars au 21 avril 2017 à l'adresse suivante : fr.surveymonkey.com/r/CYBER2017. Tous ceux qui remplissent le sondage courent la chance de gagner l'un des trois chèques-cadeaux de 50 \$ dans une librairie.

L'EXPERT
DANS LA CLASSE,
c'est le prof.



LANCEMENT DU PLAN D'ACTION CONTRE L'INCLUSION SANS FAVORISER L'EXCLUSION

FRAUDE INTELLECTUELLE



Ceux qui y étaient se le rappellent amèrement, les conclusions des états généraux de 1996 ont été détournées par les décideurs, qui ont accouché de la Réforme du curriculum mise en place au début de l'an 2000. Rappelons-nous les consensus qui disaient qu'il fallait impérativement rehausser les contenus pédagogiques, augmenter la valeur des diplômes et prendre soin adéquatement des élèves les plus vulnérables dans les classes spécialisées ou de ceux intégrés en classe ordinaire. Les trahisons successives de nos élus ont conduit aux malheureux résultats que nous observons aujourd'hui. Pour camoufler la faillite des politiques mises en place en éducation sous les gouvernements qui se succèdent, on jongle avec les mots. La *Réforme du curriculum* est devenue le tristement nommé *Renouveau pédagogique*. L'instruction, la réussite scolaire et la diplomation ont été bannies pour faire place à la réussite éducative à tout prix. Nos élèves et leurs parents forment désormais une « clientèle » à qui on fait croire qu'il est possible de faire plus et mieux avec moins.

CAUCHEMAR

Depuis février dernier, nous avons pu constater les capacités créatives de notre employeur. En effet, nous l'avons écrit dans de précédentes éditions du *BIS*, les services éducatifs de la CSDM planchent sur des projets-pilotes visant à fermer des classes spécialisées pour intégrer leurs élèves en classe ordinaire. *Exit* les élèves HDAA. Dans l'intérêt de l'« estime de soi » de nos élèves, on change de « paradigme » ! Dans cette opération de maquillage de la réalité, comme par magie, les mots « handicapés », « difficultés d'adaptation » et « difficultés d'apprentissage » sont disparus. Désormais, à la Commission scolaire de Montréal, il faut dire « élèves à besoins particuliers ». Ainsi, nul besoin maintenant d'offrir à ces élèves des classes spécialisées ou des services directs adéquats et suffisants répondant à leurs besoins. Non, il suffit maintenant de les « inclure » en classe ordinaire et d'exiger des enseignants qu'ils pratiquent par

exemple la Réponse à l'intervention (RAI) et la modification de l'évaluation pour faire vivre de la réussite à tous les élèves.

RÉALITÉ

Nous le savons, la CSDM cherche par tous les moyens à réduire ses dépenses. Ajoutons à cela des problèmes de surpopulation et de relocalisation dans plusieurs établissements. Certains sont trop petits, alors que d'autres sont pourris ou contaminés.

Nous nous demandons si la commission scolaire ne voit pas dans l'idée de fermer des classes spécialisées, dont les groupes sont réduits, l'occasion d'« inclure » les élèves qui avaient accès à ce service dans des classes ordinaires aux groupes plus nombreux. N'est-ce pas un moyen idéal de réduire les coûts de gestion et de libérer des locaux ?

Comment la commission scolaire peut-elle croire sérieusement que les enseignantes et enseignants pourraient adhérer à l'idée que la fermeture de classes spécialisées, qui est en fait une diminution de services directs aux EHDA, sera profitable à ces élèves ? Comment ignorer les effets de l'intégration sauvage d'élèves en difficultés sur ceux en classes ordinaires, qui subiront les conséquences de ces décisions administratives ? Il y a des limites à prendre les parents et les profs pour des imbéciles et à vouloir économiser du fric sur le dos des élèves. N'en mettez plus, la coupe est pleine !

Pour affirmer haut et fort qu'il est hors de question que nous laissons les dirigeants et gestionnaires de la CSDM faire des économies sur le dos des enfants et des adolescents qui sont dans nos classes, l'Assemblée des personnes déléguées (APD) du 14 mars a adopté à l'unanimité le plan d'action *Contre l'inclusion sans favoriser l'exclusion*. Vos personnes déléguées ont en mains la procédure pour organiser la mobilisation dans les établissements. Vous serez donc sollicités pour joindre votre voix à celles du CA et de l'APD afin de dénoncer avec virulence les intentions de nos élus et administrateurs scolaires aveuglés par les colonnes de chiffres. Oui l'école publique doit être inclusive, mais elle a l'obligation d'assurer que cette inclusion se fasse au bénéfice des élèves et non au profit des mesures d'austérité ! Un arrêt d'agir s'impose.

●
Martin Bibeau, vice-président
Yves Parenteau, conseiller

L'ALLIANCE APPUIE LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE BRAULT ET MARTINEAU

En appui aux travailleuses et aux travailleurs de Brault et Martineau, notamment ceux qui ont été menacés de licenciement en pleine négociation de leur première convention collective, et en réaction à l'attitude antisyndicale de cette entreprise, l'Alliance invite l'ensemble de ses membres qui ont l'intention de se procurer des produits chez Brault et Martineau de privilégier leurs achats dans les trois magasins qui sont syndiqués, soit ceux de Repentigny, de Saint-Léonard et de Laval. Merci de votre solidarité !



Le *BIS* est publié chaque semaine par le Service des communications

Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Réjean Allie

8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —

